

OUVERTURE

DU 07 JUIN AU 31 AOÛT 2024

FERMETURE



**mauvaises conditions
météorologiques**



ou selon tout **arrêté**
émis par les **autorités**
compétentes

REMARQUES



**exclusion si
non-respect
des obligations et
interdictions**
(voir règlement)



**règlement de
fonctionnement
complet disponible**
sur demande (Handiplage,
Point Handicap,
site Internet)



faire une **demande écrite**
à la Direction du CCAS
(formulaire auprès des
handiplagistes) pour toute
situation non prévue au
règlement

RÉSERVATION



**réservation
recommandée**
mais pas
obligatoire



**réservation
limitée à
2 créneaux
par jour et
40 créneaux
par mois
maximum
par personne**



**annulation de la
réservation si
non honorée
dans les 30
premières
minutes**



**si 3 réservations
non honorées,
suspension de
l'accès au
service de
réservation**

RAPPELS DIVERS

règlement de fonctionnement



OBLIGATIONS

JE M'ENGAGE À :



porter le gilet de sauvetage à chaque baignade (sauf décharge signée)



respecter le personnel, les autres usagers, le matériel



avoir une tenue et un comportement adaptés



annuler ma réservation en cas d'empêchement



ne pas laisser seule une personne vulnérable : enfant mineur ou personne ayant besoin d'un accompagnant



respecter le nombre max. de 2 accompagnants et la durée de 30min maximum pour une baignade accompagnée par un handiplotagiste



INTERDICTIONS

IL EST INTERDIT DE :



fumer / vapoter



donner des pourboires ou gratifications aux handiplotagistes



interdit de déplacer les installations et le matériel



apporter du matériel de plage personnel



d'amener des animaux de compagnie



(sauf chiens guides d'aveugle et chiens d'assistance)



pratiquer des jeux de pleins airs ou des activités aquatiques (sauf si organisés par la Handiplotage).

téléphone CCAS POINT HANDICAP > 04 92 91 39 06

mail > handiplotage.salis@ccas-antibes.fr

site internet > <https://handiplotage.ccas-antibes.fr>